

LEXIBOOK - LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM
Siège social : 6 avenue des Andes - Bâtiment 11 - ZA de Courtaboeuf
à 91940 LES ULIS
SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3.881.659,50 Euros
Immatriculée près le R.C.S. d'EVRY sous le n° B.323.036.921

Mise en place de la ligne d'émission de lettres de garanties standard (« SBLC ») octroyée par le LCL (Crédit Lyonnais) au profit de la société LEXIBOOK Hong-Kong, filiale à 100% de la SA LEXIBOOK – L.E.S.
(PV du Conseil de Surveillance du 2 juin 2022)

Objet :

Autorisation à donner au Directoire, pris en la personne de son Président, Monsieur Aymeric LE COTTIER, ès-qualité de Président du Directoire, de signer tout document afférant à la mise en place de la ligne d'émission de lettres de garanties standard (ci-après « SBLC »), octroyée par le LCL (Le Crédit Lyonnais), au profit de la société LEXIBOOK Hong-Kong, filiale à 100% de la SA LEXIBOOK – L.E.S.

Approbation du Conseil de Surveillance :

Conformément aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance de la société a autorisé le Directoire, pris en la personne de son Président, à signer tout document permettant la mise en place de la ligne d'émission de lettres de garanties standard (« SBLC ») octroyée par le LCL pour la période allant du 2 juin 2022 au 31 août 2023, et ce au profit de la société LEXIBOOK Hong-Kong, filiale à 100% de la SA LEXIBOOK – L.E.S.

Monsieur Luc LE COTTIER, Administrateur de la société LEXIBOOK Hong-Kong, n'a pas pris part au vote en raison des dispositions de l'article L.225-88 du Code de Commerce.

Principaux termes et conditions financières :

La mise en place de la SBLC octroyée par le LCL se traduit dans les conditions suivantes :

- période allant du 2 juin 2022 au 31 août 2023
- SBLC en faveur de Société Générale Hong-Kong en couverture des lignes octroyées à Lexibook Hong-Kong : 1.000.000 d'euros, soit 1.065.000 USD, le taux de change actuel étant de 1.0650

En contrepartie de cet octroi, le LCL retient une quotité de 15% au titre des variations de change à venir, soit in fine une SBLC octroyée d'un montant de 905.250 USD.

Motifs justifiant de l'intérêt de cette convention pour LEXIBOOK :

La mise en place de cette SBLC permettra d'anticiper toute demande sur la filiale Kong-Kong dont il est rappelé que celle-ci a en charge des fonctions extrêmement importantes pour la SA LEXIBOOK – L.E.S., telles la recherche et le développement, la gestion et la fabrication des produits, outre une activité de commercialisation hors groupe essentielle dans le cadre de la stratégie de la société.